

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 23 mars 2022

Nombre Membres

En exercice : **35**Présents :**17 Titulaires****1 Suppléant**Pouvoir :**0**Votants :**17 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

15 Mars 2022

Délibération n°**2022.03.07****L'an deux mil vingt-deux et le vingt-trois mars**

A 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Philippe GESSEN, Alain MARTIN, Josiane GIRAUD, Jean-Pierre MONCHER, Jean-Paul LYONNET, Laurent CAPPY, Anne DEFOUR, Annie MANGIARACINA, Michel CONVERS, Patrick RIFFARD, Yves BRAYES, Bernard BARRY, Didier ROUCOUSE, Michel MONDON, Sylvie DELAIGUE, Éric DUBOUCHET, Jean-Paul AULAGNIER, Nathalie ARSAC-DELAIGUE.

Absent excusé : Guy JOLIVET, Christian BONNEFOY, Pascal MEILLER, Pierre LIOGIER.

Absents : Éric GROS, Thierry ASTIER, Calogero GIUNTA, Dominique FREYSSENET, Jean-Paul CELLE, Fabien BONNISSOL, Karine LARDON, Anthony MOUNIER, Justine ROUX, Thierry BENEVENT, Jérôme ROSIER, Pierre MOREL, Alain FOURNIER, Evelyne BAYER.

Renouvellement de la garantie financière de l'ISDND

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que l'arrêté préfectoral n° BCTE 2018/147 en date du 26 Décembre 2018 « portant autorisation d'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux implantée à Gampalou sur le territoire de la Commune de Monistrol-sur-Loire et exploitée par le Syndicat Mixte Pour le Tri et le Traitement des Ordures Ménagères et assimilés (SYMPTTOM) » impose à ce dernier de produire une garantie financière.

La garantie financière actuelle, 1 324 852.00 € (montant maximum du cautionnement) arrive à échéance le 03 Juillet 2022.

Elle peut être renouvelée, dans les mêmes conditions, sur demande au moins 4 mois avant l'échéance.

Son renouvellement a été acté lors du Conseil Syndical du 15 décembre 2021, délibération n°2021.12.32.

La proposition retenue est la suivante : Compagnie d'assurance CHUBB
Montant garanti : 1 535 192,75 € Coût annuel (taux de prime) : 4 605,58 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

S. SYMPTTOM
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57

Le Président



Jean-Paul LYONNET